

Compte-rendu de la réunion de la délégation à l'Outre-mer du mardi 12 février 2013



L'extension de la juridiction française au-delà de sa zone économique exclusive : un atout pour la France
Synthèse des débats

Délégation à l'Outre mer

TRAVAUX PUBLIÉE LE 12/02/2013

Saisine liée :

L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL AU-DELÀ DES 200 MILLES MARINS : UN ATOUT POUR LA FRANCE

Examen d'un avant-projet de note de saisine et d'un projet d'étude

Examen, en deuxième lecture, de l'avant-projet de note de saisine intitulé Améliorer l'insertion des jeunes ultramarins

Désignation du rapporteur de l'étude intitulée La microfinance dans les Outre-mer

Examen en première lecture du projet d'étude intitulée L'extension de la juridiction française au-delà de sa zone économique exclusive : un atout pour la France.

Examen, en deuxième lecture, de l'avant-projet de note de saisine intitulé *Améliorer l'insertion des jeunes ultramarins*

Au cours de l'examen, en deuxième lecture, de l'avant projet de note de saisine consacré à l'insertion des jeunes ultramarins, les conseillers ont souhaité modifier le titre de la saisine afin qu'il prenne davantage en compte à la fois l'urgence de la situation et les difficultés rencontrées par les jeunes. L'importance des aspects sociaux et professionnels de l'insertion a été également soulignée. Le titre Améliorer l'insertion des jeunes ultramarins est donc devenu Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins. Enfin le caractère parcellaire et dispersé des données statistiques pour décrire l'insertion des jeunes a été intégré au texte.

Désignation du rapporteur de l'étude intitulée *La microfinance dans les Outre-mer*

Mme Crosemarie, membre de la délégation à l'Outre-mer au titre du groupe de la CGT, a été désignée à l'unanimité rapporteure de l'étude intitulée *La microfinance dans les Outre-mer*.

Examen en première lecture du projet d'étude intitulée *L'extension de la juridiction française au-delà de sa zone économique exclusive : un atout pour la France*

Au cours du débat général concernant l'introduction et le premier chapitre du projet d'étude intitulée *L'extension de la juridiction française au-delà de sa zone économique exclusive : un atout pour la France*, les conseillers ont souhaité que la dimension européenne de la politique maritime française soit davantage mise en avant dans le texte, que les populations des Outre-mer soient mieux associées aux démarches concernant leur territoire et que le rôle des collectivités territoriales soit également réévalués. Au-delà du caractère juridique du sujet de l'étude, les conseillers ont suggéré que les enjeux en termes de connaissance des ressources du plateau continental étendu, de géostratégie, de potentialités de développement, etc. soient davantage mis en valeur. La publication des cartes en couleur, l'introduction de résumés avant la description détaillée des demandes de chaque territoire ultramarin auprès de la Commission des limites du plateau continental ainsi que le rappel du contexte historique dans lequel s'est inscrit la politique maritime française dans les trois dernières décennies ont été demandés. Enfin, les conseillers ont convenu de changer le titre.

Au cours de l'examen du projet d'étude page par page, les conseillers ont insisté sur les enjeux de la maritimisation qui pourrait impulser dans les Outre-mer un développement plus durable, sur l'importance de bien distinguer les notions scientifique et juridique relatives au plateau continental et de hiérarchiser différemment les enjeux du projet d'étude dans l'introduction.